Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en France en janvier 1942

Objekttyp: Index

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band (Jahr): 21 (1941)

Heft 7

PDF erstellt am: 29.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire en France en Janvier 1942

DATES	nature des déclarations ou formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du ler au 10	Assurances sociales. Versement des cotisations du quatrième trimestre 1941 et dépôts des feuillets individuels des assurés avec bordereau récapitulatif.	Bureau de Poste Service régional des Assurances sociales
Du ler au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Paiement des cotisations de décembre 1941.	Service régional des Assurances sociales
Du 1° au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Dépôt du bordereau récapitulatif du trimestre et paiement du solde trimestriel.	Service regional des Assurances sociales
Du ler au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (Concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter des coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage.	Recettes des Contributions Indirectes à Paris Bureau du Chiffre d'affaires
Du lec au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés : Dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'office par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception ₂
Du ler au 10	Avis d'ouverture de compte pour les comptes ouverts en décembre 1941.	Direction des Contributions directes
Du ler au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en dé- cembre 1941. Même obligation pour les Sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions directes
Du ler au 10	Paiement par les entrepreneurs d'affichage ayant fait agréer la caution des droits de timbres exigibles sur les affiches apposées au cours du mois précédent.	Bureau de l'Enregistrement
Du l ^{er} au 15	Versement au percepteur du lieu du domicila par les employeurs du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente, ainsi que de la Contribution nationale extraordinaire y afférente.	Perception
Du l ^{er} au 15	Versement par les employeurs des retenues faites en décembre au titre de la contribution nationale extraordinaire au taux de 5 p. 100 et au titre de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères. Même obligation en ce qui concerne les débirentiers pour les rentes servies par eux.	Perception
Du ler au 15	Déclarations des pensionnés de guerre et accidents du travail occupés au cours de 1941 (concerne les entreprises industrielles et commerciales occupant plus de dix salariés âgés de plus de 18 ans et exploitations agricoles et forestières en employant plus de quinze).	Préfet (à Paris Office départemental de placement)
Du ler au 15 '	Déclaration des voitures, chevaux, mules et mulets et des chiens. Il n'y a pas lieu de souscrire cette déclaration lorsqu'aucun changement n'est intervenu depuis la dernière déclaration.	Mairie •
Du 10 au 15 et du 25 au 31	Impôt sur les opérations de bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc).	Bureau de l'Enregistre ment
Du ler au 20	Versement sur état des droits de timbres exigibles à raison des quittances délivrées en décembre par: 1º Les compagnies de Chemin de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transport. 2º Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles. 3º Les commerçants et industriels autorisés à payer sur état.	Bureau de l'Enregistrement
Du l ^{er} au 20	Déclaration trimestrielle pour la liquidation des taxes dues par les Sociétés (tim- bre, transmission, transfert, impôt sur le revenu; intérêts d'emprunt et obligations dividendes; intérêts de parts, prime de remboursement, rémunération des admi- nistrateurs).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement des coupons, sommes, titres et toutes autres valeurs atteints par la pres- cription, au profit de l'Etat.	Bureau de l'Enregistrement
Du ler au 25 (1)		Recettes des Contributions Indirectes à Paris Bureau du Chiffre d'affaires
Du ler au 31		Mairie
Du ler au 31		Mairie
Du ler au 31	Contributions directes mises en recouvrement en décembre 1941, paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du ler au 31		Contrôle des Contributions directes
Du ler au 3!	Relevés des coupons inscrits au crédit des comptes de dépôt de titres, valeurs, espèces au cours de l'année 1941.	Direction des Contributions directes

(1) Les dates de versements varient suivant le tableau ci-dessous pour la ville de Paris.

Sociétés autres que les anonymes : De A à B : du I au 5 De M à P : du I2 au I3 De C à D : du 6 au 7 De Q à S : du I4 au 15 De C à D : du 8 au 9 De T à Z : du 16 au 17 De Q à L : du 10 au I1